

## LES CONSIGNES DE SECURITE : QUE FAIRE ?

### 4 consignes essentielles en cas d'événement majeur :

- Mettez-vous à l'abri.** Ne téléphonez pas systématiquement, pour éviter de saturer les lignes téléphoniques des services publics.
- Ne créez pas de gêne à l'acheminement des secours, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants connaissent les consignes de sécurité et s'occupent d'eux jusqu'à la fin de l'alerte.**
- Ecoutez France Inter (99,9 FM) ou France Bleu Touraine (98,7 FM ou 105 FM) et respectez les consignes diffusées par les autorités et les services de secours.**

INONDATION :	AVANT...	PENDANT...	APRÈS...
-Montez ou surélevez le mobilier -Arimez les cuves de fioul -Mettez les produits toxiques hors d'atteinte -Faites une réserve d'eau potable et d'aliments -Informez-vous de la montée des eaux (radio à pile, Mairie...) -Mettez les animaux à l'abri -Préparez l'évacuation	-Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations -Coupez le gaz et l'électricité -Montez à l'étage (sans utiliser d'ascenseur) -Suivez les consignes des autorités -Ne traversez pas les zones inondées	-Aérez et désinfectez soigneusement les pièces d'habitation -Ne rétablissez l'électricité qu'après le contrôle sur une installation sèche (par un professionnel) -Chauffez les pièces -Faire l'inventaire des dommages -Alertez votre assurance -Déclarez vos dommages auprès des services municipaux	

### Mouvements de terrain : AVANT...

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
  - Entretenez votre cave ou votre coteau
  - Faites réaliser un diagnostic de stabilité par Cavités 37
- Risques climatiques :**
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés par le vent
  - Ne vous abritez pas sous les arbres mais dans un bâtiment en dur
  - Fermez les portes et volets
  - Coupez l'électricité
  - Ecoutez la radio et suivez les consignes
  - N'intervenez pas sur les toitures
- Transports de matières dangereuses et radioactives :**
- Si vous êtes témoin d'un accident :** donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) en précisant le lieu exact de l'accident et en donnant une description du sinistre. Ne déplacez pas les victimes (sauf en cas d'incendie). Ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
  - En cas de présence d'un nuage毒ique :** fuyez perpendiculairement au vent. Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche. Bouchez les entrées d'air et stoppez la ventilation. Eloignez-vous des portes et fenêtres.
  - En cas de fuite d'un liquide毒ique :** ne touchez pas le produit répandu. Rincez-vous en cas d'irritation.
- Si vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte.**

- En cas d'accident d'un convoi de matières nucléaires :** contre les radiations, prendre des pilules d'iode (protection de la thyroïde), ou de bêta-carotène (provitamin A).
- Si vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte.**



# Les Risques Majeurs

N° SPÉCIAL

SEPTEMBRE 2010

## ENSEMBLE, AYONS LES BONS RÉFLEXES !

### Document d'Information à la Population sur les Risques Majeurs

#### RISQUES NATURELS :

- \* Risque « Inondation »
- \* Risque « Mouvements de terrain »
- \* Risques « Climatiques »

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- \* Risque « Transport de Matières Dangereuses » (TMD)
- \* Risque « Transport de Matières Radioactives » (TMR)



#### Editorial

Ce document s'inscrit dans une démarche Sauvegarde (PCS). Ce plan a pour but d'organiser l'équipe municipale et les services de la ville, et de mettre en place les mesures de sauvegarde des personnes et des biens : alerte, mise à l'abri, assistance, ravitaillement, etc...

Bien qu'un événement d'ampleur soit relativement peu probable à Larçay, nul ne peut supprimer les risques majeurs et c'est pourquoi une véritable conscience du risque est nécessaire.

Nous vous encourageons donc à lire attentivement, et à conserver à portée de main, ce document que nous avons voulu le plus simple et pratique possible.

Le Maire, Gérard MARTELLIERE.

#### DOCUMENT A CONSERVER

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRM) est disponible en Mairie, auprès du service Urbanisme et sur le site Internet.



Le présent fascicule est un résumé du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM). Ces deux documents sont partie intégrante de la démarche de **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) initiée par la commune de Larçay. Le DICRIM est disponible en Mairie ou sur le site Internet « [www.ville-larcay.fr](http://www.ville-larcay.fr) » et peut-être envoyé sur simple demande.

## QU'EST-CE-QUE LE RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est fréquemment nommé «**catastrophe**» dans le langage courant. **Le risque majeur n'est pas une fatalité. Il est important de prendre conscience de ces risques et de se préparer à y faire face à tout moment.** Il se caractérise par la **gravité de la situation**, plus ou moins lourde à supporter par les populations ou les collectivités et **une fréquence si faible**, qu'on oublie parfois de s'y préparer.

## LES RISQUES NATURELS

### Le risque « inondation »

Les inondations sur la commune de Larçay correspondent à des **inondations de plaine** (inondations à cinétique lente) **par débordement du Cher**, voire débordement de la Loire dans l'ensemble de la vallée. Sur Larçay, la vallée est concernée par ce risque jusqu'en bordure de la RD 976 et à l'exception de la partie centrale du bourg.

**L'inondation de plaine :** Débordement d'un cours d'eau sorti de son lit habituel (lit mineur), envahissant son lit majeur. Il peut parfois être précédé ou suivi d'une remontée des nappes phréatiques et d'inondations de caves et sous-sols.

**Ses conséquences :** Montée des eaux généralement longue (plus d'une journée) ; durée de submersion pouvant atteindre quelques jours, rarement quelques semaines ; dommages principalement dus à la durée de submersion et à la hauteur d'eau ; délai d'alerte supérieur à la journée.

La plus grande crue de la Loire Tourangelle remonte à juin 1856 avec 7,58 m au pont Wilson, à Tours. Au même moment, le Cher aval atteignait un record de 6,25 m à l'échelle du Sanitas, à Tours. Depuis, aucune autre crue de cette ampleur n'ayant été à déplorer, la notion de risque a peu à peu été oubliée. Mais une crue aussi importante peut encore arriver.

#### **Les mesures de prévention et de protection**

Le **Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRI) de la Loire Val de Tours-Val de Luynes**, approuvé par Arrêté Préfectoral le 29 janvier 2001. Le dossier du PPRI est consultable en Mairie, auprès du Service Urbanisme. Le zonage correspond à la crue record de 1856.

Le **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) de Larçay intègre les dispositions du PPRI, qui définit les conditions d'urbanisation dans les zones inondables (interdiction de construire, prescriptions particulières...).

#### **L'aménagement de la Loire et du Cher :**

Les **levées** de la Loire constituent la première protection contre les inondations : elles sont surveillées et renforcées, par les services de l'Etat, pour améliorer leur résistance aux crues.

Le **Syndicat Intercommunal du Cher Canalisé** (qui siège à Larçay) gère et entretient sur 15 communes (entre Chisseaux et Tours) 7 barrages à aiguilles (dont celui de Larçay), les écluses et le lit mineur du Cher aval sur 32 km, par délégation de l'Etat.

## LES BONS REFLEXES

### **L'alerte**

L'alerte a pour but d'annoncer de manière massive un danger imminent, afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées. L'alerte peut-être donnée par différents moyens de communication, selon les types de situations :

- des haut-parleurs, situés sur des véhicules municipaux ;
- les médias (radios : France Bleu Touraine sur 98,7 et 105 FM ; télévisions locales : émissions de France 3 Tours et France 3 Centre, ainsi que TV-Tours) ;
- le **porte-à-porte** par les élus et services municipaux ;
- l'affichage dans les lieux publics.

Ces alertes sont déclenchées soit par le Préfet, soit par le Maire. Elles peuvent être localisées ou générales selon l'ampleur de l'événement.

#### **Pour donner l'alerte :**

- **Pompiers** : 18, ou 112 (depuis un mobile)
- **SAMU/SMUR** : 15, ou 112 (depuis un mobile)
- **Police** : 17
- **Mairie** : 02 47 45 86 00 (Accueil)

#### **En cas de coupure énergétique :**

- Urgence dépannage électrique (ERDF) : 0 810 33 30 37
- Urgence dépannage gaz (GDF) : 0 810 37 37 37

## LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES

- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
- **PCS** : Plan Communal de Sauvegarde.
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme.
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation.
- **PPRMT** : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Mouvements de Terrain.
- **TMD** : Transport de Matières Dangereuses.
- **TMR** : Transport de Matières Radioactives.

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### Les risques « transports de matières dangereuses » (TMD) et « radioactives » (TMR)

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il concerne tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz, les engrains (solides ou liquides), et qui, en cas d'événement, peuvent présenter des risques pour les populations ou l'environnement. Le Transport de Matières Radioactives (TMR) concerne les convois exceptionnels de déchets radioactifs, combustibles nucléaires et fissiles.

#### Les risques TMD et TMR sur Larçay :

Larçay est exposée aux risques technologiques au titre des TMD et TMR. En effet, elle est traversée par des axes importants de circulation, routier (**RD 976**), comme ferroviaire (**Ligne à Grande Vitesse Atlantique**), vecteurs potentiels de TMD et de TMR (risques non-fixés). Larçay est également traversée, au Nord, par des canalisations importantes :

- un **oléoduc** géré par la Société des Transports Pétroliers par Pipeline (**TRAPIL**) réseau Le Havre-Paris via Orléans et Saint-Pierre-des-Corps ;
- un **gazoduc** exploité par **GRTgaz**, qui longe l'oléoduc et transporte du **gaz naturel à haute pression**.

Enfin, Larçay se trouve concernée, dans sa moitié Nord, par la zone de protection du **Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la gare de triage de Saint-Pierre-des-Corps**, au titre du TMD et du TMR (risque fixe car lié à un site). Les wagons transitant par ce site concernent 4 grandes familles de matières dangereuses : **les produits pétroliers, les produits chimiques, les gaz liquéfiés et les gaz fortement réfrigérés** ; mais également **des matières explosives et des matières radioactives**. Cependant, les risques liés à cette gare pourraient disparaître avec le **démantèlement progressif de son activité fret**. A noter que le TMR est également lié à la probabilité même faible d'un convoi sur la RD 976, voire sur la LGV Atlantique (par réquisition ou restructuration du réseau ferré).

#### Manifestations du risque TMD :

- un incendie ;
- une chute ;
- une explosion ;
- une pollution du sol et/ou des eaux.

#### Manifestations du risque TMR :

- un incendie sévère ;
- un dégagement de nuage毒ique ;
- une immersion ;
- une perte d'étanchéité ;
- une détérioration.

#### Les mesures de prévention et de protection

En amont, le **PLU** de Larçay définit déjà des zones strictes de **Servitudes d'Utilité Publique** relatives à chaque infrastructure, pour circonscrire la constructibilité, face aux risques et nuisances.

Les zones d'exclusion et d'évacuation autour du sinistre sont adaptables selon les événements. Le TMD et le TMR sont régis par des règlements spécifiques, selon les modes de transport.

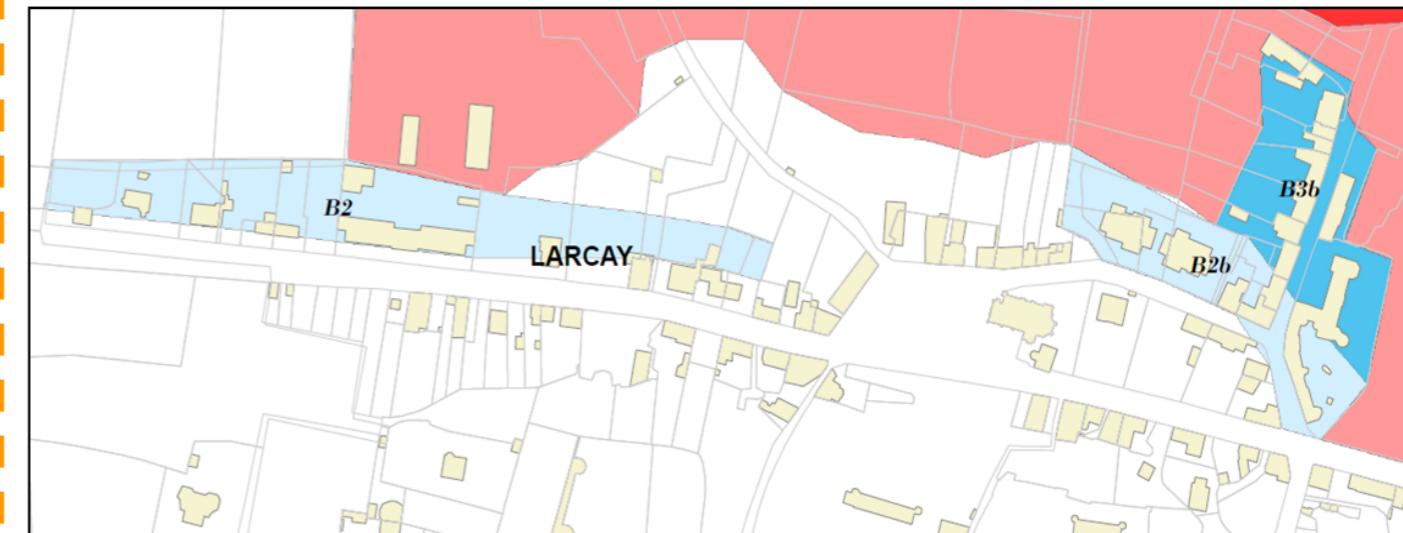
**Les mesures de prévention** : elles reposent notamment sur la formation, la construction de citernes ou de canalisations aux normes strictes, les règles de circulation, la signalisation des produits dangereux, des autorisations des travaux au voisinage des canalisations de transport.

En cas d'accident et selon la gravité les secours font intervenir les sapeurs-pompiers spécialisés : la **Cellule Mobile d'Intervention Chimique** (CMIC) ou **Radiologique** (CMIR) et le dispositif ORSEC : le **Plan de Secours Spécialisé TMD** (PSS-TMD) ou **TMR** (PSS-TMR) déclenchés par la Préfecture.

### Les 4 niveaux d'aléas d'inondations retenus dans le PPRI :

Faible : Moyen : Fort et très fort :

#### Les zones inondables urbanisées selon le PPRI :



#### L'annonce des crues :

En Indre-et-Loire, l'annonce des crues est assurée par la **DREAL Centre** (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement) à Orléans. Elle s'appuie sur Le **réseau CRISTAL** (Centre Régional Informatisé par Système de Télémesures pour l'Aménagement de la Loire).

Dès que le cours d'eau atteint un certain seuil, la Mairie de Larçay est alertée et peut alors anticiper l'inondation. Si la cote est trop haute, le Maire alerte la population et déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde**. Le Préfet déclenche le **dispositif ORSEC** : le **Plan de Secours Spécialisé Inondation (PSSI)**, pour réquisitionner de larges moyens matériels et humains.

Pour s'informer sur l'évolution d'une crue du Cher aval et de la Loire Tourangelle, composez au choix :

- le **0 821 80 21 37** (serveur vocal du **Service d'Annonce des Crues** (SAC) de la **Préfecture**) ;
- le **0 825 15 02 85** (serveur vocal du **Service de Prévision des Crues Loire-Cher-Indre** (SPC-LCI), de la DREAL de Bassin Loire-Bretagne) ou par Internet : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)



## Le risque « mouvements de terrain »

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique (occasionnés par l'homme). Les mouvements de terrain peuvent être lents et continus (affaissements, retraits et gonflements d'argile, glissements de terrain...) ou rapides et discontinus (effondrements de cavités souterraines, écroulements et chutes de pierres...).

Larçay est presque entièrement concernée par le risque mouvements de terrain (vallée inondable exceptée), à des degrés très différents. **5 aléas** de mouvements de terrain ont été mis en évidence :

- \* **escarpements et entrées de cavités souterraines** ;
- \* **cavités souterraines** (environ 141 sur la commune) ;
- \* **glissements de terrain et coulées de boue** ;
- \* **ravinement des pentes et des berges de ruisseau** ;
- \* **retrait et gonflement des argiles** (liés à la sécheresse).

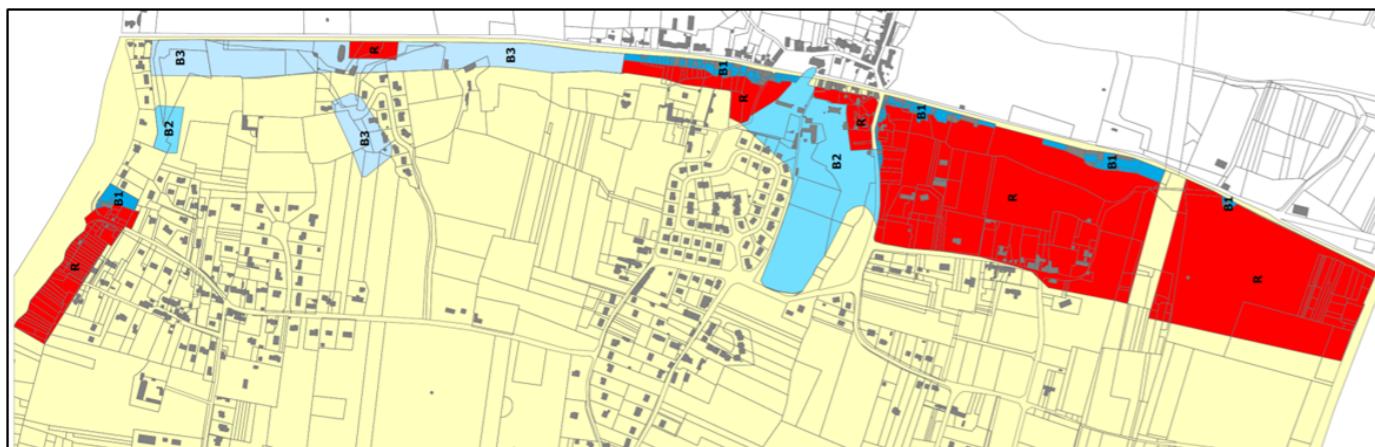
### **Les mesures de prévention et de protection**

Le **Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Mouvements de Terrain (PPRMT) de la Commune de Larçay**, approuvé par Arrêté Préfectoral le 8 janvier 2002. Le dossier du PPRMT est également consultable en Mairie, auprès du Service Urbanisme. Le PPRMT est également annexé au PLU.

Le PPRMT fait apparaître **3 niveaux d'aléas** :

- **des zones R** (dites **zones rouges**) inconstructibles, à risque fort avec notamment la conjonction possible de plusieurs types de phénomènes. Des mouvements de terrains s'y sont déjà produits ou sont actifs. Elles concernaient 25 habitants en 2002.
- **des zones B** (dites **zones bleues**) constructibles sous conditions, zones où aucun mouvement de terrain ancien ou actif n'a été décelé.
- **une zone blanche** constructible, sans risque prévisible même si non nul, du fait d'un sol argileux sur le coteau et le plateau.

### **Les principales zones de mouvements de terrain selon le PPRMT :**



#### **La prévention du risque de mouvements de terrain :**

Elle passe avant tout par la surveillance des zones à risque, notamment à la suite d'épisodes pluvieux ou de gels importants. **Il est par ailleurs essentiel pour chaque propriétaire d'entretenir le coteau et les cavités** : purge régulière des blocs instables, nettoyage de la végétation, aération des caves...

#### **Diagnostic de stabilité :**

Il est possible de faire procéder à une expertise par un géologue mandaté par le Syndicat Intercommunal pour la surveillance des cavités et masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire (**Cavités 37**). La commune de Larçay y est adhérente et prend à sa charge une partie du coût du diagnostic, le reste étant à la charge du propriétaire. Le géologue expert établit ainsi un « bilan santé » de la roche, évalue les risques éventuels et préconise conseils techniques et actions à mettre en œuvre. Pour toute demande, adressez-vous en Mairie.

## Les risques « climatiques »

Ces risques comprennent tous les phénomènes météorologiques dangereux. On retrouve parmi ceux-ci : les **vents violents** (tempête), les **fortes précipitations**, les **orages** (dont grêle), la **neige et le verglas**, les **canicules** (températures élevées persistantes), les **grands froids** (températures négatives persistantes).

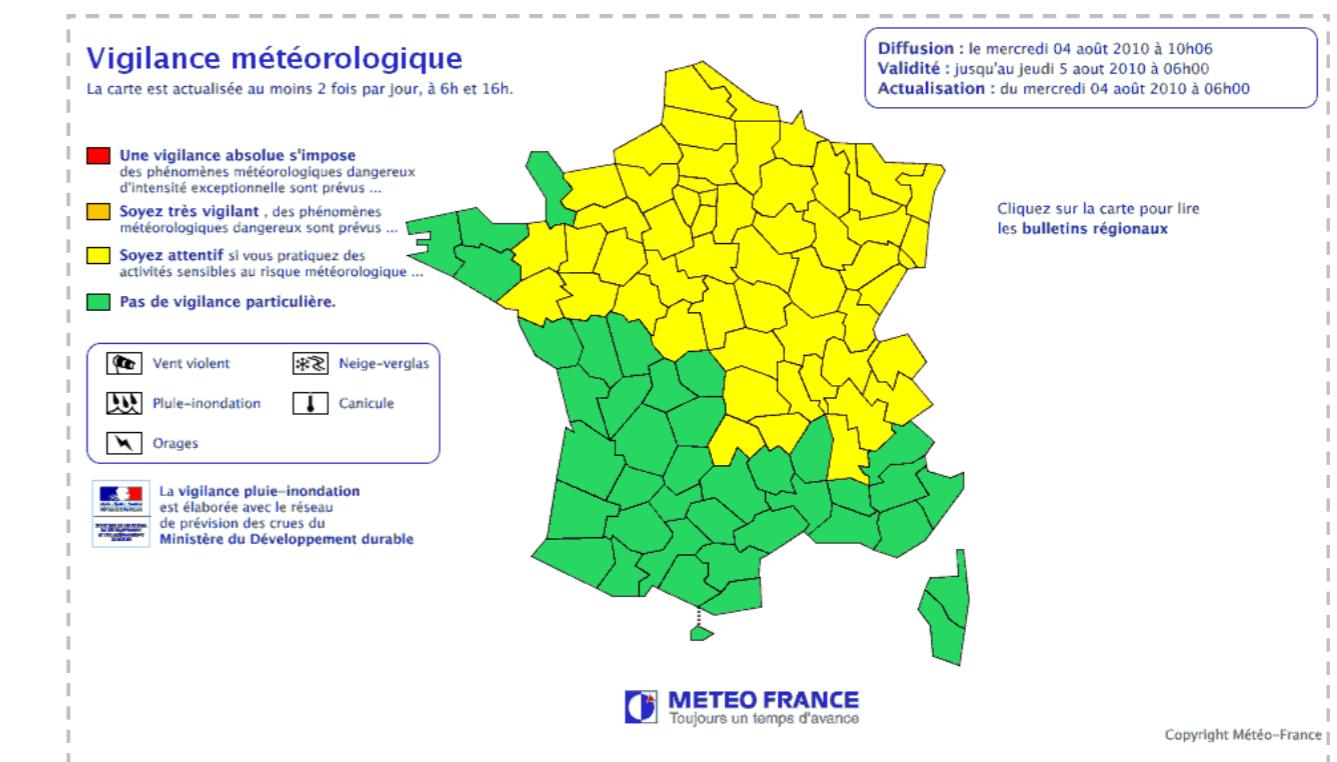
### **Les mesures de prévention et de protection**

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo sur lesquels on trouve une carte de vigilance qui identifie les dangers météorologiques dans chaque département. Cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6 h et 16 h, ainsi qu'en cas d'urgence (cette information est disponible sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)).

Le danger menaçant est présenté à l'aide de **4 couleurs** selon la situation météorologique, et d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu : **vert** (risque faible), **pas de vigilance particulière, jaune** (risque moyen), **être attentif** : phénomènes occasionnellement dangereux pouvant provoquer des dégâts localisés, **orange** (risque fort), **être très vigilant** : phénomènes dangereux de forte intensité pouvant provoquer des dégâts importants, **rouge** (risque très fort), **vigilance absolue** : phénomènes très dangereux d'intensité exceptionnelle pouvant provoquer des dégâts catastrophiques.

### **Contacts utiles pour se tenir informé de la situation :**

- **Météo-France** : **32 50** ou **08 92 68 02 37**
- Serveur vocal de la Préfecture d'Indre-et-Loire : **0 821 80 20 37**
- **France Bleu Touraine** : 98.7 FM / **Radio Béton** : 93.6 FM
- Pour les règles pratiques de circulation en hiver : [www.route.equipementgouv.fr](http://www.route.equipementgouv.fr)
- Pour l'état des routes : [www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)
- Centre Régional d'Information et Coordination Routière (CRICR) de Rennes : **08 26 02 20 22**
- **Bison Futé** : **0 800 100 200** (numéro vert)



Exemple de la carte de vigilance de Météo-France